

## Compte rendu du CSE du 17 juin 2021

### Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

#### Sommaire

- ▶ **Déclaration liminaire**  
page 1
- ▶ **Calendrier scolaire**  
page 3
- ▶ **Programme d'enseignement facultatif « Français et culture antique »**  
page 4

M. le Ministre,

M. le Président du CSE,

Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

La FNEC FP-FO regrette que cette séance se tienne en distanciel. La FNEC FP-FO mesure le travail colossal des personnels qui est effectué pour que la séance se déroule au mieux. Pour autant, une séance en distanciel ne remplacera jamais une séance en présentiel. Les nombreux problèmes techniques et l'impossibilité de prendre immédiatement connaissance des votes posent de nombreux problèmes, au premier chef, entravent la possibilité d'informer les militants et les adhérents dans les délais les plus brefs, en lien avec l'actualité.

La FNEC FP-FO demande que l'ensemble des libertés remises en cause au prétexte de la pandémie, soient rétablies, au premier chef le droit de se réunir. Il n'est pas acceptable que les réunions syndicales de plus de 6 soient empêchées comme c'est le cas notamment dans l'académie de Tours.

Force ouvrière l'a réaffirmé avec force lors du CCN des 26 et 27 mai « *L'état d'urgence sanitaire n'est rien d'autre qu'un état d'exception qui permet au gouvernement de prendre une série de mesures limitant les libertés publiques et individuelles comme la liberté d'aller et venir, le couvre-feu, la liberté de réunion, et légitime le fichage des militants syndicaux.* » Elle « **dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation** sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. » Elle demande l'abandon de la loi de sécurité globale, des décrets de fichage et l'abandon de la loi séparatisme.

Elle dénonce les mesures prises qui vont à l'encontre des salariés du public comme du privé, en particulier les attaques contre les garanties collectives, les statuts et les diplômes nationaux.

Elle rappelle son opposition à la mise en œuvre d'un régime de retraite par points, à un allongement de la durée de cotisation comme à un recul de l'âge de départ pour obtenir une pension à taux plein. Elle exige le maintien du code de pension civile et militaire et des 42 régimes de retraite.

Elle « *réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et à leur reconnaissance dans les conventions collectives ; exige l'abrogation des réformes du Lycée et du baccalauréat et, dans l'immédiat, exige des mesures garantissant pour chaque élève l'accès à une qualification reconnue nationalement et à la filière post-baccalauréat de son*

*choix.» Elle « réclame le rétablissement du baccalauréat comme examen final, égalitaire et républicain dès la session 2022.»*

La FNEC FP-FO demande l'abandon immédiat des mesures du Grenelle et une véritable augmentation de salaire pour tous les personnels dont l'augmentation indiciaire de 183€ comme les personnels hospitaliers et la revalorisation du point d'indice à hauteur de 20%.

Elle demande, en particulier, l'abandon de toute tentative de généraliser le recours au télétravail et à l'enseignement en distanciel.

Elle demande aussi l'abandon immédiat des expérimentations d'externalisation et de privatisation des gestions des professeurs remplaçants. Elle demande l'abandon des projets de campus numériques et la mise en œuvre de l'enseignement hybride dans les universités, comme cela est annoncé pour la rentrée à Paris-Dauphine, à Bordeaux, à Rouen, à Tours... La FNEC FP-FO demande la réouverture des universités à 100% en présentiel sans condition.

Les copies du baccalauréat sont dématérialisées. Des jurys et des commissions d'harmonisation se tiennent en visio-conférence. Pour le Grand oral, les correcteurs sont convoqués sur 5 jours pleins sans connaître le nombre de candidats et les questions sur lesquelles ces derniers seront interrogés. Dans l'académie de Versailles, pas de réunion préalable pour échanger sur les barèmes et critères de notation. Les inspections renvoient les correcteurs du Grand oral à un webinaire. Où est l'égalité de traitement des candidats ? Sans parler d'une dégradation sans précédent des conditions de travail. La FNEC FP-FO demande le retour aux copies papier et aux commissions d'harmonisation et jurys en présentiel. Elle demande toujours l'annulation du Grand oral.

Elle soutient toutes les initiatives et mobilisations des personnels pour exiger le retour à des corrections papier et des jurys en présentiel exigeant l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat. Au niveau académique ou départemental, les prises de position, le plus souvent dans l'action commune, dénoncent les conditions de déroulement des épreuves et demandent le retour aux épreuves nationales du baccalauréat. Dans l'académie de Nantes, le SNFOLC, le SNETAA FO, CGT-educ'action, le SNEP, le SNES, le SNUEP, SUD éducation et le SNALC demandent le retour aux épreuves nationales terminales et anonymes.

Les mêmes revendications sont portées par des prises de positions intersyndicales dans l'académie de Grenoble, Bordeaux, Montpellier et dans l'académie de Versailles, FO CGT, SNES soutiennent les personnels qui ont décidé, en AG, la grève pour le 17 juin en et se rassemblent devant le ministère. A Lille, les personnels ont décidé un rassemblement le 16 juin.

Ce dont les élèves et les étudiants ont besoin, c'est de classes moins chargées et de cours en présentiel. La FNEC FP-FO demande la création de postes à la hauteur des besoins de la maternelle à l'université.

# Calendrier scolaire

## Intervention FNEC FP-FO

Le calendrier scolaire détermine le temps de travail de tous les personnels. Enseignants, personnels administratifs des EPLE, des DSDEN et des rectorats. Ce sont donc les conditions de travail des personnels qui sont touchées. C'est à l'aune de la préservation et de l'amélioration des conditions de travail des personnels que la FNEC FP-FO porte, et continuera de porter ses revendications.

Nous rappelons également que la reconquête du mois de juin est l'un des arguments invoqués par les promoteurs de la transformation du baccalauréat en contrôle continu, assorti de quelques épreuves terminales en guise de « rite de passage »... La dévaluation du diplôme par la réforme, les modalités catastrophiques de déroulement des épreuves, avec l'injonction ministérielle de poursuivre, en même temps, les cours de Seconde jusqu'à la fin de l'année sont une illustration de la nature et les objectifs de cette « reconquête » : franchir une nouvelle étape dans la remise en cause des obligations réglementaires de service et liquider le baccalauréat comme premier grade universitaire et diplôme national.

La mise en œuvre du Service National Universel vient s'ajouter à ce chaos. La FNEC FP-FO en demande toujours l'abandon.

C'est aussi le sens de la tentative d'imposer des formations hors temps de travail, notamment durant les congés scolaires, indemnité ou pas.

L'allongement du calendrier va dans le même sens dont le choix d'imposer une rentrée avant le 1<sup>er</sup> septembre et d'ajouter à cela deux demi-journées de concertation et de formation. Quel est le bénéfice pédagogique quand l'année se prolonge jusqu'au 8 juillet et qu'il y a au moins 9 semaines de cours entre les vacances de printemps et celles d'été pour la zone C, 10 pour la zone B et 9 pour la zone A ?

En revanche, les personnels de l'Éducation nationale, notamment les enseignants, travaillent plus longtemps, dans des conditions plus difficiles et sans augmentation de salaire.

Nous demandons le maintien de l'année scolaire sur 36 semaines, pas une de plus, conformément aux dispositions prévues dans le Code de l'Éducation.

Nous souhaitons que le ministre revienne sur la pré-rentrée et qu'elle n'ait pas lieu avant le 1<sup>er</sup> septembre. Nous demandons la fin de l'année scolaire avant le 1<sup>er</sup> juillet donc au 30 juin. Nous demandons que les deux demies-journées supplémentaires de pré-rentrée soient supprimées.

La FNEC FP-FO rappelle que la formation est un droit statutaire. Nous sommes opposés au fait qu'elle soit imposée aux personnels, en particulier comme un outil pour imposer des mesures dont les personnels ne veulent pas ou pour renforcer l'autonomie des établissements à travers le renforcement du projet d'établissement.

**Nous voterons contre.**

### 1. Projet d'arrêté fixant le calendrier scolaire de l'année 2022-2023

<b>POUR</b>	<b>7</b>	
<b>CONTRE</b>	<b>49</b>	<b>FO, FSU, SUD, CGT, SNALC</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>12</b>	

## **Programme d'enseignement facultatif « Français et culture antique »**

On ne peut que se féliciter de la mise en œuvre d'un programme d'enseignement facultatif « Français et culture antique » s'il s'agit de permettre, à chaque élève qui le souhaite, d'apprendre le latin ou le grec ancien.

Quels sont les horaires de cet enseignement. Combien de postes de professeurs de Lettres classiques sont prévus pour pourvoir à cet enseignement ?

Derrière les annonces, le latin et le grec sont menacés dans les lycées par la réforme du lycée car l'option (comme toutes les autres options par ailleurs), constitue une variable d'ajustement budgétaire, mise en concurrence avec les autres options et les spécialités non financées en raison de ce que certains appellent pudiquement « l'effet de seuil »... Les options disparaissent peu à peu et sont également, par conséquent, menacées également en collège.

**FO votera donc contre ce texte.**

### **2. Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement facultatif « Français et culture antique » en classe de sixième à titre expérimental**

<b>POUR</b>	<b>11</b>	
<b>CONTRE</b>	<b>44</b>	<b>FO, FSU, CGT, SUD</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>13</b>	